

Le développement du système moderne éducatif au Japon

Entre valeurs traditionnelles et modernisation du système

Jun Oba



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/3822>

ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 19 mai 2014

ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Jun Oba, « Le développement du système moderne éducatif au Japon », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], Colloque : L'éducation en Asie en 2014 : Quels enjeux mondiaux ?, mis en ligne le 06 juin 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3822>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Le développement du système moderne éducatif au Japon

Entre valeurs traditionnelles et modernisation du système

Jun Oba

L'émergence du système éducatif moderne au Japon

- 1 Le système éducatif moderne fut établi au Japon dans la deuxième moitié du 19^e siècle après la restauration de Meiji¹ en 1868. Dans le contexte de la colonisation de l'époque, l'établissement d'un système éducatif moderne et la généralisation de la scolarisation étaient une priorité pour le nouveau gouvernement, qui était bien conscient de l'importance de l'éducation pour moderniser le pays. Ainsi, le gouvernement envisagea de développer les ressources humaines, de réaliser une intégration sociale (développer le sentiment d'appartenance à l'État), et d'introduire un système de méritocratie (principe de la réussite au lieu de la naissance).

Modernisation du système éducatif sur les modèles occidentaux

- 2 En 1871, un ministère de l'éducation (*Monbusho*) fut créé, et celui-ci étudia divers systèmes éducatifs occidentaux. L'année suivante, en s'inspirant particulièrement du système américain sur le plan pédagogique et de celui de la France pour son administration, le gouvernement arrêta un nouveau système d'enseignement (*Gakusei*) en vue de la scolarisation universelle et de la modernisation de l'éducation. Un système scolaire très centralisé à trois cycles – primaire, secondaire, supérieur – fut alors établi. Toutefois, le système de 1872 qui divisa le territoire en circonscriptions académiques s'avéra vite irréaliste, faute de structures scolaires suffisantes. Il subit plusieurs révisions par la suite, même si le système de trois cycles d'enseignement fut conservé.
- 3 Les premières écoles primaires furent le plus souvent créées à partir de *terakoya*, petites écoles privées de temples bouddhiques, avec le concours de la communauté locale. La

scolarisation en primaire, obligatoire depuis 1886 pour tous les enfants, connut une augmentation significative durant l'ère Meiji. Elle devint pratiquement universelle à l'ère Taisho (1912-1926) : la part des garçons d'âge scolaire obligatoire inscrits dans les écoles primaires passa à plus de 99 % au début de l'ère Taisho, et quant aux filles, cette part franchit ce pourcentage vers la fin de cette même ère. La durée de la scolarisation obligatoire fut graduellement prolongée durant l'ère Meiji, et finalement portée à six ans en 1907. En outre, des écoles secondaires furent créées, parfois à partir d'écoles de fiefs (*hanko*), et des universités furent créées ensuite.

- 4 Avec le développement industriel, il y eut de plus en plus de demandes de l'industrie pour les études secondaires puis supérieures ainsi que pour les formations professionnelles. Si la voie vers l'université restait très sélective, de nombreuses écoles professionnelles furent créées pour satisfaire cette demande. Toutefois, le projet de porter la scolarité obligatoire de six ans à neuf ans fut rejeté aussi par l'industrie, et notamment par les PME qui avaient besoin d'une main-d'œuvre moins chère.

Conciliation entre la modernité et la tradition

- 5 Si le gouvernement de Meiji envisagea de moderniser le système éducatif d'après les modèles occidentaux, il voulut également conserver les valeurs traditionnelles, pour assurer l'unité du pays en développant une conscience nationale dans la population. L'enseignement de base, dont l'objectif était de former une population utile au développement économique et militaire du pays, se concentra, sous la devise « esprit japonais et technologie occidentale », uniquement sur l'alphabétisation fonctionnelle et le transfert des valeurs morales et idéologiques.
- 6 Notamment, la doctrine confucéenne, qui dominait dans l'éducation féodale en raison de l'importance donnée à la hiérarchie des relations humaines, au dévouement à l'État (fiel) et à la morale, fut privilégiée. Ces idéaux furent codifiés dans le *Rescrit impérial sur l'Éducation* de 1890 (encadré). Le rescrit guida l'éducation primaire japonaise jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Rescrit impérial sur l'Éducation

À Nos sujets

Nos Impériaux Ancêtres ont établi l'Empire sur une base large et impérissable et ils ont profondément et solidement implanté la Vertu dans Notre Patrie ; Nos sujets, constamment unis dans les sentiments de loyauté et de piété filiale, en ont d'âge en âge illustré la beauté. Telle est la grandeur du caractère fondamental de Notre Empire, telle est aussi la source de Notre éducation. Vous, Nos sujets, soyez fils pieux, frères affectionnés, époux unis, amis sincères ; vivez modestement et avec modération ; étendez votre bienveillance à tous ; adonnez-vous à la science et pratiquez les arts, et par là, développez vos facultés intellectuelles et cultivez vos qualités morales ; de plus, travaillez pour le Bien Public et les intérêts de la Communauté ; respectez toujours la Constitution et observez les lois ; si un jour les circonstances le demandent, offrez-vous courageusement à l'État ; vous défendrez ainsi et maintiendrez la prospérité de Notre Trône Impérial, contemporain du Ciel et de la Terre. De la sorte, non seulement vous vous montrerez Nos bons et fidèles sujets, mais encore vous ferez briller les plus hautes traditions de vos aïeux.

- 7 La voie exposée ici est, en effet, la Doctrine que Nous ont léguée Nos Impériaux Ancêtres, pour être observée aussi bien par Leurs Descendants que par les sujets, infaillible en tout temps et vraie en tout lieu. C'est Notre vœu de la prendre à cœur en toute révérence, de concert avec vous, Nos sujets, afin que nous puissions atteindre tous à la même Vertu.

La réforme éducative d'après-guerre et le système éducatif contemporain

- 8 Après la guerre, le système éducatif japonais, considéré par les forces d'occupation comme responsable du militarisme, fut complètement révisé. Par la promulgation de la Loi fondamentale sur l'éducation et de la Loi sur l'enseignement scolaire en 1947, un nouveau système éducatif – à dominante américaine – fut établi. Les voies diversifiées et fortement hiérarchisées disparurent dans le principe, en faveur d'une seule voie. Le système d'après-guerre, dont l'essentiel demeure intact de nos jours, est un système fortement décentralisé, où l'autorité juridique de l'État est très limitée. Le conseil de l'éducation, installé dans chaque collectivité territoriale (sauf celles ne possédant aucune école publique), est responsable de l'éducation publique dans son périmètre.
- 9 Avec ce nouveau système, le Japon a envisagé de développer des ressources humaines, notamment pour un développement économique et industriel. En particulier, l'enseignement des mathématiques a été privilégié pour un avancement scientifique et technologique. La scolarité obligatoire a été prolongée et portée à neuf ans. L'enseignement en second cycle du secondaire (non obligatoire) s'est significativement élargi : la proportion de diplômés du collège qui sont allés au lycée est passée de 42,5 % en 1950 à 91,9 % en 1975. Le taux d'accès au supérieur a dépassé 30 % en 1975.
- 10 D'autre part, après la restauration de la souveraineté nationale en 1952, le ministère de l'éducation a immédiatement commencé à modifier certains des changements apportés par les réformes entreprises sous l'occupation, et a rétabli certaines prérogatives administratives. Les membres du conseil de l'éducation sont désormais nommés par le gouverneur départemental ou le maire au lieu d'être élus. La nomination du secrétaire général du conseil de l'éducation doit être validée par le ministère de l'éducation ou le secrétaire général du conseil départemental de l'éducation². Même si les autorités juridiques du ministère sont limitées, l'axe ministère-conseil de l'éducation est bien fonctionnel et le système éducatif est de facto plus ou moins centralisé. Par ailleurs, l'éducation morale a été rétablie dans les programmes scolaires dans les années 1950.

Le système éducatif actuel

- 11 Depuis la réforme d'après-guerre, le système éducatif a été modifié de nombreuses fois, notamment en fonction des besoins de l'industrie. En 1961, un système de collège supérieur de technologie a été créé, offrant à la fois des enseignements secondaire (second cycle) et supérieur, orientés fortement vers le monde industriel. En 1976, un système d'école professionnelle spécialisée, offrant diverses formations professionnelles aux niveaux post-collège et post-lycée, a été instauré. En outre, un nouveau système d'école d'enseignement secondaire, intégrant les deux cycles secondaires, a été créé en 1999.

- 12 Durant quelques décennies d'après-guerre, le système éducatif japonais a été marqué par l'égalité des chances – surtout en ce qui concerne l'enseignement obligatoire – et la centralisation. Depuis les années 1980 toutefois, les réformateurs japonais se sont intéressés à l'élimination de l'uniformité rigide et de la standardisation, en diversifiant la formation et en décentralisant l'administration. Les réformes ont notamment promu l'introduction de la logique du marché et la compétition dans le système éducatif. Par exemple, les parents ont le choix de l'école de leur enfant, dans certaines communes. En matière de contenus des enseignements, l'approche par compétences a été fortement privilégiée, et les programmes scolaires sont devenus moins contraignants, en particulier par le biais de l'apprentissage intégré pour lequel les programmes ne définissent que le cadre général.
- 13 Toutefois, depuis la deuxième moitié des années 2000, les effets négatifs de la politique de dérégulation se sont avérés, tels que l'aggravation de l'inégalité d'accès aux écoles, alors que les résultats des réformes dérégulatrices ont été peu satisfaisants. La critique à l'égard du néolibéralisme sur le terrain de l'école était perceptible, même au sein du parti politique au pouvoir. L'idée d'introduire un système de « chèque scolaire », promu notamment par Milton Friedman aux États-Unis, fut pratiquement abandonnée, au vu des résultats médiocres à l'étranger³.
- 14 Succédant à Junichiro Koizumi, promoteur d'une politique néolibérale, le Premier ministre Shinzo Abé accorda la priorité à la réforme éducative et entreprit la révision de la Loi fondamentale sur l'éducation dès son entrée en fonction en septembre 2006. La loi fut ainsi révisée cette même année, pour la première fois depuis son instauration en 1947. La loi amendée stipule nouvellement le civisme, le respect d'autrui, la créativité, la transmission des traditions, l'égalité hommes-femmes, le respect du vivant, de la nature et de l'environnement, l'amour de la patrie, ainsi que le respect des autres pays. Abé a été de nouveau élu Premier ministre en 2012, et promeut toujours les valeurs traditionnelles. Entretemps, les programmes scolaires ont été révisés ; ils ont augmenté le volume du temps d'apprentissage et réduit la marge de manœuvre des écoles.



- 15 Le système éducatif japonais a pris pour modèles divers systèmes occidentaux. L'introduction de ces modèles s'est faite en tenant compte des spécificités locales et les modèles inadaptés ont le plus souvent fini par être rejetés. Ainsi, le système administratif de 1872, conçu essentiellement sur le modèle français, fut vite abandonné. Après la restauration de Meiji, durant le XIXe siècle et au début du XXe siècle, le système éducatif fut modifié à plusieurs reprises pour soutenir le développement économique. Parallèlement, les valeurs traditionnelles furent gardées pour assurer l'unité du pays en développant une conscience nationale dans la population, sous la devise « esprit japonais et technologie occidentale ».
- 16 Après la Deuxième Guerre mondiale, sous l'occupation américaine, le système éducatif a été refondu, en éliminant les éléments moins démocratiques et les valeurs traditionnelles. Toutefois, ces dernières ont retrouvé leur place dans les programmes scolaires tout de suite après la fin de l'occupation militaire, et sont encore promues par certains politiciens. D'autre part, le ministère de l'éducation exerce une forte influence sur l'ensemble de l'éducation publique.

- 17 Le système éducatif japonais contemporain reflète encore des idées culturelles et philosophiques anciennes et ancrées : l'apprentissage est estimé et le développement de la moralité fait partie intégrante de l'enseignement scolaire. Le principe de méritocratie perdure, ainsi que le caractère centralisé du système scolaire.
-

BIBLIOGRAPHIE

Kayashima, N. (1989). *Le développement de l'éducation au cours de l'ère Meiji (1868-1912) : modernisation et montée du nationalisme du Japon*. Paris : UNESCO-IIPE.

Oba, J. (2014). *L'organisation du système éducatif japonais 2013*. Hiroshima : RIHE.

Sonoyama, D. (2006). « Une politique volontariste des savoirs et des compétences basée sur l'évaluation : le cas du Japon ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 43, 47-55.

NOTES

1. Nom de règne de l'empereur Meiji (1868-1912). L'ère Meiji a commencé par une révolution appelée la restauration de Meiji, qui a marqué le début de la modernisation de la société japonaise.
 2. Cette validation a été abolie en 1999.
 3. Le rapport de l'OCDE sur la politique éducative du Chili, où ce système avait été déployé à travers le pays sous le régime dictatorial, n'a pas reconnu son efficacité (OCDE, 2004).
-

INDEX

Index géographique : Japon

Mots-clés : tradition éducative, système éducatif, modèle éducatif

AUTEUR

JUN OBA

Jun Oba est maître de conférences à l'Institut de recherches pour l'enseignement supérieur (RIHE), de l'Université d'Hiroshima, au Japon. Il a publié de nombreux travaux en japonais, français et anglais sur le système scolaire, l'administration éducative, le financement de l'enseignement, la gestion des institutions d'enseignement supérieur, l'amélioration des

enseignements universitaires, le rôle du gouvernement en éducation. Courriel : oba@hiroshima-u.ac.jp